

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Septembre 2022

196x22

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE TAMBOURIN CLUB DES PENNES MIRABEAU Exercice 2022

Dans le cadre de sa politique sportive et de lien social, la Ville a souhaité apporter son soutien au mouvement sportif contribuant à ce développement.

L'association **Tambourin club des Pennes Mirabeau** a présenté auprès des services municipaux, un dossier de demande de subvention 2021 dite de fonctionnement ainsi qu'un dossier de subvention dans le cadre de l'organisation d'une manifestation sportive « 26^{ème} Tournoi international et 16^{ème} Tournoi Mondial de Tambourin » prévue 23, 24 et 25 septembre 2022.

Vu les projets d'activités présentés par l'association **Tambourin club des Pennes Mirabeau** relatifs au dossier de demande de subvention 2022,

Considérant que l'association le **Tambourin club des Pennes Mirabeau**, légalement déclarée, exerce une activité d'intérêt général sur la commune par ses actions, il est proposé de lui attribuer une subvention de 5 000€, à laquelle s'ajoute une subvention de 15 000€ destinée à l'organisation de la manifestation soit un total de 20 000,00€ au titre de l'année 2022,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, il est proposé de conclure une convention d'objectifs et de partenariat avec l'association définissant l'objet, le montant, les engagements des deux parties et d'encadrer les modalités administratives, financières et contractuelles du partenariat.

Vu l'avis favorable de la commission Animation du territoire en date du 20 septembre 2022.

Nom de l'association : **TAMBOURIN CLUB DES PENNES MIRABEAU**

représentée par son président : Monsieur GOUNEAUD Philippe

Objet statutaire : pratiquer le jeu de Balle au Tambourin et participer à l'animation de la commune.

Siège : 6 Rue du Souvenir – 13170 Les Pennes Mirabeau.

SIRET n°448 963 421 00038.

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu l'exposé :

- ADOPTE la convention d'objectifs et de partenariat proposée et autorise Le Maire à la signer,
- PRÉCISE que l'association **Tambourin Club des Pennes Mirabeau** remplit les conditions légales au titre de la loi 1901,
- DÉCIDE de lui attribuer une subvention de 20 000,00 € au titre de l'année 2022,

- PRÉCISE que, concernant l'attribution de subvention de 15 000,00€ liée à la manifestation intitulée 26^{ème} Tournoi international et 16^{ème} Tournoi de Tambourin, un acompte de 70 % sera versé, à l'association Tambourin club des Pennes Mirabeau, après la signature et la notification de la présente convention et le solde de 30% sur production du bilan d'activités de l'opération et ré ajustables en fonction des chiffres d'exploitation,
- PRÉCISE que les crédits ont été prévus au Budget.
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 34
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

LE SECRETAIRE
EMELINE COCH

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 30 septembre 2022
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE
JEAN-MARC LEONETTI